

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 6 (1918)

**Heft:** 74

  

**Artikel:** Assemblée extraordinaire des délégués de l'Association suisse pour le suffrage féminin à Berne, le 24 novembre 1918

**Autor:** Porret, Emma

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-253650>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## De Genève à la Belgique

Boyle; puis Miss Mac Arthur, si connue dans le monde travail-  
liste, Miss Rathbone, conseillère municipale de Liverpool, Miss  
Chrystal Macmillan, secrétaire de l'Alliance internationale pour  
le Suffrage, Lady Frances Balfour, la sœur du ministre, etc., etc.

Et chez nous?...

Nous avons ressenti durant ce mois le contre-coup des évé-  
nements extérieurs, et le vent des transformations a aussi  
soufflé sur nous. Non pas en brise légère qui caresse les roseaux  
comme beaucoup l'eussent souhaité, mais en tempête qui menace  
de déraciner les plus vieux chênes. Nous avons connu la grève  
presque générale, la mobilisation hâtive, mais non pas contre  
l'ennemi aux frontières, et nous avons ressenti l'angoisse  
de la guerre civile. Et nous avons beaucoup souffert parce que  
nous voulions intensément être justes. Parce que, réprouvant la  
violence, abhorrant toute ingérence étrangère dans nos affaires  
intérieures de quelque côté qu'elle vint, ne demandant des  
réformes que par les moyens légaux, nous trouvions d'autre part  
que ceux qui détiennent un pouvoir absolu depuis plus de quatre  
ans et s'y cramponnent, quoi que l'on fasse pour rentrer dans les  
voies constitutionnelles, ont mauvaise conscience à reprocher à  
d'autres leur illégalité. Et parce que nous avions horreur de la  
manière forte, qu'elle agit par la menace pour exiger ou  
réprimer.

Et voilà que le féminisme, notre féminisme idéaliste, social,  
épris de rapprochement mutuel et de solidarité, a été entraîné  
dans la bagarre! Le Comité d'action d'Olten avait fait du suf-  
frage des femmes le second point de son programme, aux  
applaudissements des uns, aux regrets des autres: aussi la  
barre de notre gouvernail n'a-t-elle jamais été si difficile à tenir  
qu'en ces journées de novembre. Car nous n'avons pas voulu  
permettre que notre revendication essentielle et fondamentale  
échappât de nos mains, et que nos associations, fondées depuis  
dix ans et plus, n'aient plus qu'à abdiquer leur droit de parler  
au nom des suffragistes suisses quand la question sortait du  
domaine de la propagande théorique pour se poser avec la netteté  
d'un sujet politique actuel.

Et le calme actuellement revenu, nous constatons combien,  
sous la poussée des événements extérieurs et intérieurs, l'idée  
des droits des femmes a marché en Suisse aussi. Des tièdes sont  
réchauffés, des indifférents sont réveillés, des adversaires con-  
cèdent que nous avons raison. Ceux qui nous prêchaient il y a  
deux mois encore la patience et le calme nous engagent à agir.  
Ceux qui souriaient de nos revendications nous disent que leur  
aboutissement n'est plus qu'une question de temps. Et ceux qui,  
il y a cinq ans, nous prédisaient que le futur électeur, roux et  
rose, enfoui dans les lingeries blanches de son berceau, serait  
politiquement majeur avant nous, ceux-là croient maintenant que  
la tante votera avant le neveu...

L'idée marche... Et point, comme nous le croyons, par la voie  
logique des cercles concentriques: vote communal, puis vote can-  
tonal, et enfin vote fédéral. La question se pose déjà par l'autre  
bout des droits que nous avons à conquérir, sur le terrain  
fédéral. Est-ce un bien? est-ce un mal? Les cantons seront-  
ils enclins à suivre au plus vite l'exemple que leur donnera  
la Confédération, ou au contraire se raidiront-ils par oppo-  
sition fédéraliste comme certains Etats américains? Tout est  
à prévoir. Mais l'heure va sonner bientôt et il faut que les  
femmes soient prêtes. Prêts les chefs, prêts les soldats de la  
grande armée de citoyennes, qui comprennent de plus en plus  
que, réclamer un droit, c'est se mettre en mesure de remplir un  
devoir.

E. Gd.

C'est de Genève, on se souvient, qu'est parti en octobre  
1914 un message de sympathie des femmes de Genève à la reine  
des Belges pour les femmes de son pays « dont elle incarne et  
personnifie l'héroïsme ». La reine avait très gracieusement  
répondu du Havre par une lettre que nous avons publiée en son  
temps.

L'Union des Femmes de Genève, qui avait eu l'idée de ce  
premier message a tenu à prendre l'initiative d'un second, pour  
saluer l'arrivée à Bruxelles de la reine, et le télégramme sui-  
vant, appuyé par des signatures enthousiastement données, a  
été expédié le 18 novembre — le premier qui partit de Genève  
pour la Belgique :

*A Sa Majesté, la Reine des Belges,  
Bruxelles.*

*Les femmes de Genève, dont pendant quatre ans et demi le  
cœur a souffert du martyre des femmes belges, leurs sœurs, s'asso-  
cient à la joie de leur délivrance, et leur adressent leur message  
le plus vibrant à l'occasion de la rentrée dans la capitale de celle  
en l'âme haute de laquelle s'est incarné leur inlassable héroïsme.*

LES FEMMES DE GENÈVE.

D'autre part, l'Association genevoise pour le Suffrage féminin  
a envoyé le 20 novembre ce télégramme à M<sup>me</sup> Brigode, prési-  
dente de la Fédération belge pour le Suffrage des femmes à  
Bruxelles :

*L'Association genevoise pour le Suffrage féminin exprime aux  
suffragistes belges ses chaudes félicitations pour la libération de  
leur pays, et son admiration pour leur attitude courageuse depuis  
quatre ans.*

*Emilie Gourd, présidente.*

### Assemblée extraordinaire des délégués de l'Association suisse pour le suffrage féminin à Berne, le 24 novembre 1918.

L'assemblée extraordinaire des délégués de l'Association  
suisse pour le suffrage féminin qui a eu lieu à Berne, le 24 no-  
vembre, n'a pas été banale. On y a vu une démarche, faite par  
la présidente auprès du Conseil fédéral et ratifiée par le Comité  
central, désapprouvée par la majorité de l'assemblée; puis, une  
proposition du Comité central, votée à l'unanimité par celui-ci,  
combattue par l'assemblée et n'y obtenant pas une seule voix;  
le tout exprimé le plus gracieusement du monde et couronné par  
un ordre du jour de confiance au Comité central et à la prési-  
dence, avec des remerciements d'une évidente sincérité... Et l'on  
oserait encore prétendre que l'accès des femmes à la vie politi-  
que n'adoucirait pas les mœurs ?

Le message de M<sup>le</sup> Gourd au Conseil fédéral, qui a d'ailleurs  
été déjà reproduit par la presse, était conçu en ces termes :

« L'Association suisse pour le suffrage féminin, condamnant  
« énergiquement toute violence et se plaçant exclusivement sur  
« le terrain de la plus scrupuleuse constitutionnalité, conformé-  
« ment à l'appel du Conseil fédéral au peuple suisse du 11 no-  
« vembre, recommande chaleureusement au Haut Conseil fédéral  
« la réalisation du point 2 du programme du Comité d'action  
« d'Olten, soit : Droit électoral actif et passif pour les femmes ».

Il a été télégraphié le 12 novembre, dans l'atmosphère fiè-  
vreuse créée par la grève dite « générale », alors que l'on pou-  
vait à chaque minute se demander si les communications télé-

graphiques n'allaient pas être coupées comme les autres. Quoi qu'elle eût conscience des critiques auxquelles elle s'exposait, il semblait difficile à M<sup>lle</sup> Gourd de ne pas affirmer les principes et l'existence de l'Association qu'elle préside, quand, pour la première fois la question du suffrage était posée devant nos autorités comme une réforme d'importance capitale et publique. Aussi, en dépit des critiques auxquelles elle savait s'exposer, et dans l'impossibilité matérielle de consulter le Comité central, prit-elle bravement sur elle la responsabilité de cette démarche. Personne, assurément, n'a eu l'idée de l'en blâmer. Mais son message, jugé trop gouvernemental par les uns, trop bolchéviste par les autres, n'a pas trouvé grâce devant l'assemblée; — et c'est la meilleure preuve, dit M<sup>lle</sup> Gourd avec sa philosophie et sa bonne humeur coutumières, qu'il était dans le juste milieu.

Cet incident liquidé, l'assemblée aborde la discussion de la question pour laquelle elle a été convoquée, celle de l'attitude à prendre en présence des progrès foudroyants faits par le suffrage dans les pays voisins, et de l'importance de premier ordre qu'il a prise chez nous ces dernières semaines.

Dans sa séance de la veille, le Comité central avait examiné trois possibilités :

1° Attendre la révision totale de la Constitution fédérale et tâcher d'y faire inscrire le principe du droit de suffrage pour les femmes.

2° Appuyer l'initiative populaire que le parti socialiste a annoncé l'intention de lancer en faveur du suffrage féminin.

3° Lancer l'initiative que notre Association avait admise en principe dans son assemblée de Lausanne, en mai 1917.

Il écarta la première solution, comme trop lente, un peu paresseuse, et aussi par crainte que le principe du suffrage féminin, si on réussissait à le faire introduire dans le projet de Constitution, ne suffise, tant il est encore honni dans certains milieux, à faire couler le bateau.

Il ne s'est pas arrêté non plus à l'idée d'appuyer une initiative éventuelle du parti socialiste, tout d'abord parce que l'on ne sait pas encore ni si, ni quand elle pourra se produire; de plus, les citoyens sont actuellement divisés en deux camps tellement hostiles, que le moment lui semblait mal choisi pour que notre cause fût remise par nous à tel ou tel parti politique à l'exclusion des autres.

Tout cela pesé, le Comité central en était revenu à l'idée, précédemment adoptée, de lancer par nous-mêmes une initiative populaire, et cela sans se dissimuler les difficultés et les risques de l'entreprise.

Après la lecture du rapport du Comité central, ce fut d'abord M<sup>me</sup> Merz (Berne) qui battit en brèche ses conclusions. Elle n'eut pas de peine à en mettre en lumière les inconvénients et les aléas. Les socialistes, qui viennent d'annoncer un projet semblable, y verraient une action concurrente, et ne signeraient pas nos listes. Les « bourgeois » au contraire y verraient un appui indirect à l'initiative socialiste. Il ne nous resterait que l'appui du petit nombre (combien petit !) des hommes sans préjugés ! Au nom de sa section, M<sup>me</sup> Merz propose d'intervenir directement auprès des autorités fédérales, à l'occasion de la révision totale de la Constitution fédérale qui va y être mise en discussion par la motion Scherrer-Füllemann.

C'est pour des raisons analogues que la députation vaudoise, par l'organe de M. le Dr Muret, combat l'initiative séparée aussi bien que l'appui éventuel à une initiative socialiste. Elle est partisan de l'expectative; elle a confiance dans les autorités, et surtout dans le courant suffragiste qui entraîne tous les peuples.

M<sup>me</sup> Rigaud (Neuchâtel) est d'avis que, pour le moment, il faut

appuyer le principe du suffrage féminin à propos de la révision de la Constitution. Si la motion Scherrer-Füllemann est adoptée, nous pourrions demander à la commission chargée d'élaborer le projet, de faire, pour ce qui concerne le suffrage féminin, un article spécial à présenter séparément au peuple; cela pour éviter de compromettre le sort de la nouvelle Constitution.

M<sup>me</sup> Boos-Jegher (Zurich) se rallie à la proposition de Berne.

M. de Morsier (Genève) sans méconnaître les avantages et les facilités qu'il y aurait à soutenir une initiative socialiste, constate que nous ne pouvons d'avance nous y engager; nous ne savons pas comment elle sera rédigée, ni si son texte nous conviendra. Il appuie le point de vue de Berne, dont la proposition, après quelques amendements de détail, est adoptée à l'unanimité contre celle du Comité central, et dont le texte définitif est le suivant :

< 1° Le Comité de l'Association suisse pour le suffrage féminin est chargé de faire parvenir au Conseil fédéral une adresse pour appuyer chaudement la motion Scherrer-Füllemann concernant la révision totale de la Constitution fédérale, en vue d'obtenir l'égalité absolue des droits politiques entre l'homme et la femme.

< 2° Au cas où la motion Scherrer-Füllemann serait adoptée, le Comité central est chargé d'élaborer une pétition au Conseil fédéral et à la Commission, en motivant d'une façon approfondie la revendication du suffrage féminin.

< 3° Le Comité central est invité à soutenir sa démarche par une pétition des sociétés suisses favorables au suffrage féminin >.

Au cas où la motion Scherrer-Füllemann serait rejetée, l'Association se réserve d'examiner à nouveau la situation; et, en dépit des difficultés de tous genres, la perspective d'une nouvelle rencontre semble remplir d'aise l'assemblée, car on se sent en plein élan et subitement prend corps ce qui n'était que mirage. Déjà pour cette journée, les Sections avaient fait un gros effort, envoyant 30 délégués pour représenter 52 voix et ne faisant qu'un usage très restreint du cumul des suffrages proposé par le Comité central à titre exceptionnel.

Après ces discussions palpitantes et d'une portée si considérable, on conçoit que les « affaires courantes » qui complétaient l'ordre du jour aient paru un peu ternes, et aient été liquidées en vitesse. La modification de l'art. 11 des statuts proposée par le Comité central, et substituant la majorité relative à la majorité absolue des suffrages pour les votations de l'assemblée des délégués, fut acceptée à une forte majorité. La proposition de Neuchâtel, présentée par M<sup>me</sup> Junod, d'adopter des couleurs pour l'A. S. S. F. est ajournée, et sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée. Une autre proposition de Zurich, tendant à demander à la Croix-Rouge d'intervenir entre les belligérants d'hier, ne peut être mise aux voix, parce qu'elle ne figure pas à l'ordre du jour, et qu'elle ne cadrerait pas avec la stricte neutralité observée pendant tout le cours de la guerre par notre Association.

Par contre, et sur sa demande, la présidente est autorisée à adresser, au nom des suffragistes suisses, des félicitations aux femmes des pays qui les affranchissent, dès que celles-ci auront pour la première fois exercé leur droit. Deux propositions de M<sup>me</sup> Leuch sont adoptées, l'une chargeant notre présidente de demander à l'Alliance Internationale S. F. la reprise des relations internationales dès que celles-ci seront possibles; l'autre l'invitant à adresser un message au président Wilson lorsqu'il sera arrivé en Europe pour les pourparlers de paix, afin de le prier de faire valoir à cette occasion l'importance du principe suffragiste pour la réalisation de la Société des Nations.

L'heure des départs sonne sans laisser beaucoup de loisir pour les causeries particulières. Cependant, cette séance si remplie n'a pas manqué de charme, et la présidente de la section de Berne a droit à tous nos remerciements pour n'avoir négligé aucun des détails qui font toujours de ces journées, même bourrées de besogne et lourdes de responsabilités, de véritables fêtes.

Emma PORRET.

*Nous donnons ci-après le texte de l'adresse qui, conformément à la décision de l'Assemblée des délégués vient d'être envoyée aux Chambres et au Conseil Fédéral.*

Genève et Tavannes, le 2 décembre 1918.

Monsieur le Président, Messieurs,

L'Association suisse pour le Suffrage féminin, après avoir suivi avec un vif intérêt les événements actuels, met un très grand espoir en la prochaine révision totale de la Constitution fédérale. Elle a, en effet, si grande confiance dans l'esprit démocratique qui est la base essentielle de nos institutions, qu'elle ne peut douter un instant qu'une révision totale de la Constitution puisse se faire sans qu'il y soit introduit le principe des droits politiques de la femme. Car il est impossible que la Suisse, qui pratiquait déjà la démocratie alors que tous les peuples environnants en étaient encore à la phase du pouvoir héréditaire absolu, reste en arrière de toutes les nations qui ont affranchi ou qui vont affranchir les femmes. A la liste déjà longue des pays anglo-saxons et scandinaves (vingt et un Etats de l'Amérique du Nord, la Grande-Bretagne, l'Australie, le Canada, la Finlande, la Norvège, le Danemark) vont s'ajouter les nouvelles républiques de Hongrie et des divers Etats allemands qui ont immédiatement proclamé le suffrage des femmes, et les pays latins, comme l'Italie et la France, où la question est en suspens, et rencontre, dans les milieux parlementaires et gouvernementaux, la plus vive sympathie.

Le principe de l'égalité politique complète de l'homme et de la femme se pose donc avec une vigueur d'actualité qu'il était loin d'avoir en 1874. De plus, et depuis lors, les femmes se sont éveillées à la conscience de leurs droits, et les réclament maintenant au nom de la justice, elles qui, travaillant dans presque toutes les catégories de professions comme l'a si clairement démontré le recensement fédéral de 1905, contribuent à la richesse économique du pays; elles qui ont supporté vaillamment les lourdes charges suscitées par la guerre; elles, enfin, qui ont payé et qui payeront des impôts de guerre, sans avoir même été consultées, contrairement aux principes fondamentaux de toute démocratie.

Mais si les femmes suisses réclament maintenant leurs droits politiques, c'est qu'elles n'ont que davantage pris conscience de leurs devoirs. Et au moment où des problèmes complexes et graves nécessitent une solution immédiate des femmes demandent instamment à pouvoir participer aux réformes sociales qui s'imposent, non pas en mineures politiques tenues à l'écart et sans voix ni représentation dans nos Conseils, mais en citoyennes responsables et capables, que leur travail considérable dans le vaste champ du bien social a mises à même de connaître et de comprendre les besoins urgents de l'heure actuelle.

C'est pourquoi l'Association suisse pour le Suffrage féminin, réunie à Berne en Assemblée extraordinaire de délégués, le 24 novembre dernier, nous a chargés d'appuyer chaudement auprès des autorités compétentes la motion Scherer-Fülleman concernant la révision totale de la Constitution fédérale, en vue d'y introduire l'égalité absolue des droits politiques de l'homme et de la femme.

Au surplus, nous déclarons appuyer toute démarche constitutionnelle qui pourrait être faite aux Chambres fédérales, en vue d'obtenir plus facilement pour les femmes l'intégralité des droits politiques.

Confiants en l'accueil bienveillant que trouvera près de vous ce message des suffragistes suisses, nous vous prions respectueusement d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Comité Central de l'Association (Marg. Ammann Winterthour; Bertha Bunzli, Saint-Gall; G. Gerhardt, Bâle; A. Patru, Berne; Emma Porret, Neuchâtel; Th. Vetter, Zurich; A. Girardet-Vielle, Lausanne.)

La Présidente: Emilie GOURD.

La Secrétaire: L. PERRENOUD-JEANNERET.

## NOTES D'ACTUALITÉ

### Le développement du mouvement suffragiste en Allemagne

Les progrès et le succès du mouvement suffragiste allemand avaient été jusqu'ici presque complètement entravés par l'attitude réactionnaire de l'opinion publique aussi bien que des autorités et des divers partis politiques, sauf des socialistes. Il vient de prendre un essor extraordinaire et subit, grâce à la transformation radicale par laquelle le pays a passé.

Le 15 novembre déjà, un nombreux public se pressait dans la salle où l'Alliance des sociétés féminines de Munich avait convoqué tous ses membres pour réveiller l'intérêt de la population féminine et l'engager à prendre position, sans égard aux différences de classe ou de parti.

Les oratrices parlèrent tour à tour de l'œuvre de régénération que doit prendre en main le socialisme, des tâches importantes auxquelles les femmes sont appelées à collaborer tant sur le terrain législatif que sur celui de la politique intérieure et étrangère, et les conséquences funestes que leur éloignement de la vie publique entraînerait pour la communauté. Malgré les divergences qui peuvent les séparer elles seraient toutes d'accord pour travailler à la suppression de la double morale et à l'égalité des droits parentaux, ainsi que pour réclamer le salaire égal pour travail égal. La présidente de l'Association des institutrices bavaoises a insisté sur la responsabilité qui incombe au corps enseignant dans les circonstances actuelles. C'est à lui qu'est échu le devoir de servir de guide à la génération qui grandit. Elle risquerait, si on n'y prend garde, de se griser de la liberté nouvellement conquise sans en saisir le sens profond et sans se rendre compte de l'usage qu'elle en doit faire.

Dans une autre réunion, on a demandé la coopération immédiate des femmes pour remédier aux difficultés et aux souffrances de l'heure présente. Il faut pour cela qu'elles soient admises d'emblée dans le Parlement provisoire.

Une grande assemblée a encore été organisée peu après par les suffragistes, le Comité féminin pour une paix durable et plusieurs associations socialistes. C'était la première fois que celles-ci agissaient de concert avec les femmes des partis bourgeois de la gauche.

C. H.

### De-ci, De-là...

Féminisme d'Extrême-Orient.

Nous avons reçu, cet été, en japonais, mais heureusement avec une traduction anglaise! un manifeste suffragiste japonais. En voici quelques extraits intéressants:

« Le 27 octobre 1917, je participais à New-York à la grande procession suffragiste, qui se déroulait le long de la Cinquième Avenue. Et tout en marchant, je songeais à notre pays, et à la situation de mes sœurs, les femmes japonaises.

« Notre pays fut éveillé de l'isolement auquel le condamnait la politique masculine par le bombardement des navires américains que nous appelons Kuro Fune. Il y a plus de cinquante ans de cela. C'était l'époque où aux Etats-Unis les premières suffragistes saluaient l'aurore du mouvement de revendication politique des femmes. Dans notre pays le mouvement a été beaucoup plus tardif, mais maintenant, chez nous aussi, cette atmosphère, l'atmosphère suffragiste est indéniable.

« Le grand conflit actuel donne de la force à ce mouvement et aidera à son avancement. Lorsque, le 16 mars 1913, j'ai proclamé les droits de la femme en plein Tokio, c'était la première réunion suffragiste qui eût eu jamais lieu au Japon. Depuis lors a été fondée la